

SYSTEME D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE LA CCAMLR

9.1 Lors de sa dernière réunion, le Comité scientifique avait offert des conseils à la Commission relativement à l'opération d'un système d'observation scientifique internationale (SC-CAMLR-X, paragraphes 10.1 à 10.8). Il avait également convenu que par ce système, la quantité d'informations essentielles à ses travaux augmenterait; un ensemble de dispositions provisoires avait donc été présenté à la Commission pour qu'elle l'examine. La Commission s'était trouvée dans l'incapacité de parvenir à une entente sur certains détails du système proposé (CCAMLR-X, paragraphes 7.5 et 7.9) et la question avait été reportée à la présente réunion.

9.2 En vue de l'éventuelle introduction du système, le Comité scientifique a apprécié les progrès considérables effectués par le secrétariat en consultation avec les divers groupes de travail et les Membres concernés en ce qui concerne le développement d'un manuel provisoire destiné aux observateurs scientifiques. Ce manuel a été présenté en tant que SC-CAMLR-XI/BG/5.

9.3 Le Comité scientifique a convenu que lors de la mise en œuvre du système d'observation scientifique, ce manuel devrait être testé sur le terrain dès que possible, puis révisé ou mis à jour lorsque cela s'avère nécessaire.

9.4 Le Comité scientifique a apprécié le fait qu'au cours de sa réunion, le Comité permanent sur l'observation et le contrôle élaborait les fonctions et tâches des observateurs scientifiques internationaux. Le SCOI a apporté un certain nombre de changements à la liste des tâches des observateurs que le Comité scientifique avait fait parvenir à la Commission l'année dernière.

9.5 En examinant l'ébauche du SCOI, le Comité scientifique a cru comprendre que les "informations sur les chalutages" devant être présentées par les observateurs correspondaient aux informations requises, énoncées dans le Formulaire 1A du manuel provisoire destiné aux observateurs scientifiques.